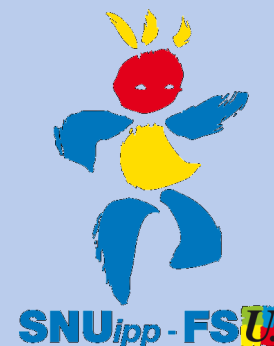


Circonscription de La Réole

Audience de rentrée du SNUipp-FSU33 avec M.PAULY,
IEN de la circonscription



Le 13 octobre, le SNUipp-FSU33 a rencontré Monsieur Pauly afin de faire le point sur la rentrée dans la circonscription, de faire remonter les problématiques du terrain, et d'informer les collègues sur des questions liées au métier, à la carrière...

Voici les questions abordées :

T.R.S.

Pour les TRS en **sur-service**, M.Pauly indique que chaque enseignant doit faire le calcul de ses heures et les transmettre au fur et à mesure (par période) à la circonscription.

Pour la récupération des heures, les collègues peuvent proposer des dates qui leur conviendraient mieux et, si l'état du remplacement le permet, ces dates leur seront accordées.

Concernant la **procédure**, il faudra faire une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle, afin de s'assurer que les collègues seront couverts durant leur jour de récupération.

Le SNUipp-FSU continue à demander un cadre clair pour ces sur-services, avec notamment un calendrier établi à l'avance, permettant aux collègues d'organiser leur temps de récupération.

Retrouvez un article sur la situation dans le département sur notre site : <http://33.snuipp.fr/spip.php?article2200>

Décharges de direction

Pour l'instant, **le remplacement fonctionne en flux tendus**.

La circonscription n'a donc **pas de vision claire quant aux possibilités** de décharger les directeurs-trices à hauteur de leurs droits.

Certains moyens, prévus à l'avance pour les décharges de direction, pourront être retirés aux derniers moments si l'état du remplacement nécessite que les collègues soient orienté-es sur des écoles dont l'urgence du remplacement est avérée.

M. Pauly précise cependant que tout sera fait pour assurer les décharges de direction.

N'hésitez pas à nous faire remonter les problèmes que vous rencontrez pour obtenir ces décharges, afin que nous puissions défendre auprès de l'administration le respect de ce droit pour les directeurs-trices.

Le SNUipp-FSU33 dénonce la situation intenable des directeurs-trices d'école, et plaide pour un allègement des tâches de direction.

Vous trouverez sur notre site une motion à voter en conseil des maîtres pour l'allègement des tâches de direction: <http://33.snuipp.fr/spip.php?article2203>

Formations en circonscriptions

La mise en place est compliquée car la circonscription tente de trouver un **lieu central** pour chaque formation, afin de limiter le déplacement des collègues.

Nouveau formulaire PPMS

Pour le moment, **les anciens documents** conviennent et ne doivent pas être refaits, sauf dans le cas de changements dans l'école.

APC

M.Pauly rappelle que les APC font partie du temps de service des enseignants, et indique que **le temps de travail collectif** ne doit pas se faire sur du temps d'APC, mais doit prendre sa place dans une logique de réorganisation des conseils de maîtres et conseils de cycles.

Le SNUipp-FSU33 continue à revendiquer la réappropriation du temps des APC par les enseignants, afin de leur permettre de consolider le travail en équipe et de rencontrer les partenaires, notamment les parents.

Suppression des EVS

La suppression des EVS, de manière brutale, juste avant la rentrée, a obligé les équipes à **s'organiser dans l'urgence**.

Comme dans d'autres circonscriptions, il est envisagé de faire appel à des personnes en **service civique** afin de prendre le relai. Cependant, ces personnels ne pourront pas être engagés pour des missions administratives, mais, par exemple, pour aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le SNUipp-FSU33 continue à s'opposer à la destruction du service public par l'embauche de personnels en contrats précaires, et plaide pour la création d'emplois statutaires de la fonction publique en vue d'assurer ces missions.

Le SNUipp-FSU national a lancé une pétition en ligne pour soutenir les contrats aidés : <https://soutenonslescontratsaidés.fr/>

Stabilisation des équipes

Le turn-over des enseignant-es dans la circonscription pose problème.

M. Pauly envisage donc de proposer une **formation renforcée pour les T1**, en allouant des moyens de remplacement sur certains secteurs, afin de travailler la médiation par les pairs.

Avec la disparition des écoles d'application, **le rattachement d'un-e PEMF** à l'une des écoles du secteur pourrait permettre d'accompagner de plus près les débuts de carrière et de permettre la stabilisation des équipes.

Sur le secteur de Sainte-Foy, il entend traiter la problématique par le pédagogique, en mettant en place des **projets porteurs** (sciences, littérature, projets autour de l'eau avec le SMEGREG, classes citoyennes...).

Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière commenceront **après la Toussaint**. Certain-es collègues ont déjà été informé-es, et doivent l'être au minimum 1 mois avant le rendez-vous.

Ils seront arrêtés en mars pour un avis de l'IA en septembre 2018.

Toutes les informations sur les rendez-vous de carrière sur notre site : <http://33.snuipp.fr/spip.php?article2197>

Visites et accompagnement (hors rendez-vous de carrière)

Beaucoup de débuts de carrière sont rattaché-es à la circonscription de La Réole.

M. Pauly précise qu'ils seront tous et toutes accompagné-es, selon les modalités suivantes :

- **T1** : minimum 3 visites, d'au moins 2 CPC différents. En cas de difficultés, pas de limite de visites.
- **T2** : visite d'un CPC avant les vacances de Noël, avec un rapport de visite transmis à l'IEN.
- **T3** et autres : visites à la demande ou sur initiative de l'IEN en cas de remontées de difficultés.

M. Pauly précise que tout sera fait au mieux pour accompagner les collègues, dans la limite des moyens attribués à la circonscription.

Les visites sur initiative de l'IEN, hors rendez-vous de carrière, étant considérées comme un accompagnement, il indique que ces visites pourront se faire **sans préavis**, et auront pour but d'aider les collègues en difficultés.

En cas de **refus d'un-e enseignant-e**, il précise que toute problématique rencontrée par la suite sera alors traitée par la voie hiérarchique, avec possibilité de sanctions.

Toutes les informations sur les nouvelles modalités d'accompagnement sur notre site :

<http://33.snuipp.fr/spip.php?article2197>

Un point sur la circo...

Les RASED :

Seulement un psychologue scolaire sur le Secteur de Sauveterre. Des solutions sont actuellement envisagées pour remédier à cela, et compléter le RASED.

Les collègues :

46 % des collègues sont à un échelon inférieur à l'échelon 6

Les écoles :

56 % des écoles comptent 1 à 2 classes

3/4 des écoles comptent moins de 4 classes

8 écoles (RPI) sont sous « surveillance » pour des mesures de carte scolaire

Les rythmes scolaires :

2 RPI seulement sont passés à 4 jours

(Pessac sur Dordogne/Gensac ; Saint-Brice/Castelviel/Coirac)